

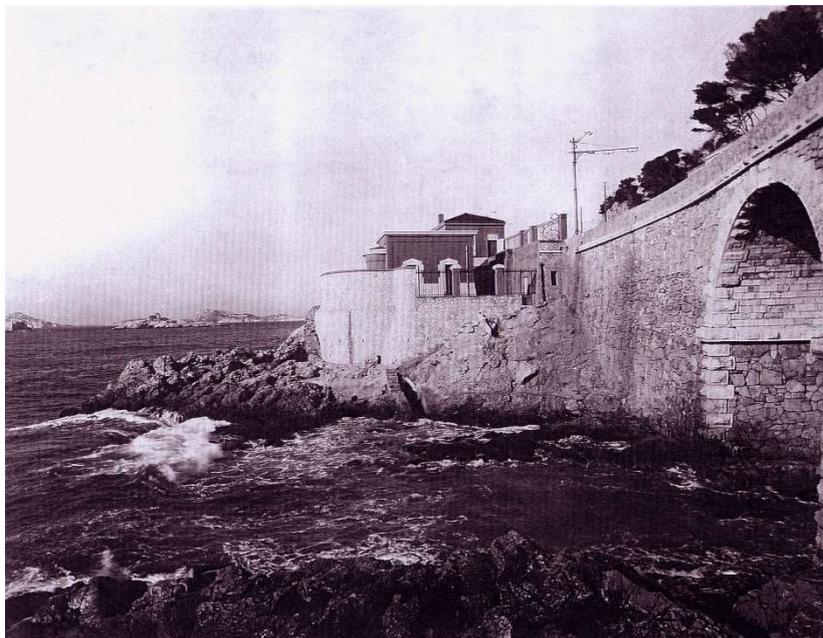
## 18 février 1944 – On envisage de placer le marégraphe totalisateur en lieu sûr.

Pour mieux comprendre ce récit, nous vous invitons à lire d’abord les deux épisodes précédents.

Quelques semaines après le déferlement de l’armée allemande sur la partie sud de la France en novembre 1942, le littoral se trouve interdit. Du Pharo à Callelongue, la population doit évacuer toutes les habitations qui se trouvent entre la route littorale et le rivage. Mais le marégraphe échappe miraculeusement à la mise en application de cet ordre et l’occupant ne dérange pas trop les activités de son gardien, Ange Orand. Il faut dire qu’il occupe un observatoire de la rade d’Endoume autrement plus vaste puisqu’il est installé dans les très nombreuses pièces de la Villa Valmer, qui abritait l’Ecole de navigation maritime depuis 1941.

Comme nous l’avons raconté dans l’épisode précédent, les soldats montent la garde tout près du marégraphe. L’été, ils se baignent dans l’anse Calvo, dont les rochers sont hérissés de fils de fer barbelés. Ils imposent parfois une visite de l’observatoire et ressortent très fiers de l’origine de l’appareil totalisateur.

Au printemps 1943, l’accès au marégraphe est encore totalement libre, alors que le chemin menant aux bureaux du service maritime et à l’échelle de marée du fort Saint-Jean est “assez difficile pour une personne non munie d’un laissez-passer, le quai Maréchal Pétain étant fermé à la circulation de la mairie jusqu’au pont transbordeur”.



Tout change évidemment pendant la période des combats précédant la libération de Marseille, très critique pour la vie du gardien et l’intégrité des bâtiments et de l’appareil. Pendant l’été 1943, les Alliés conquièrent la Sicile. En décembre, le front se situe au niveau de Naples et il semble inéluctable que le Midi de la France sera bientôt le théâtre d’affrontements militaires.

A la fin du mois de janvier 1944, Ange Orand reçoit “l’ordre verbal des autorités allemandes d’évacuer les bâtiments du marégraphe avant le 5 février”. Dominique Agostini, son supérieur

hiérarchique, voit d'un très mauvais œil le bâtiment et les appareils laissés sans surveillance pendant des jours aussi troubles. Il tente d'obtenir "l'autorisation de rester sur les lieux, ou tout au moins un délai plus long avant d'évacuer".

Sa position est la suivante : "même dans le cas où nous obtiendrions satisfaction complète, il me semble qu'il serait sage de démonter l'appareil marégraphique et de le remettre dans un lieu moins exposé. A mon avis, il vaut mieux arrêter le fonctionnement de l'appareil pendant quelques mois et avoir une quasi-certitude de le conserver intact. Si le surveillant est autorisé à demeurer sur les lieux, il pourrait continuer à prendre 2 ou 3 mesures par jour de hauteurs de marée et à faire les sondages habituels du « médimarémètre A » qui vient d'être révisé".

Le 1er février, le commandant du port, Alfred Stosz, intervient auprès du commandant de la place militaire de Marseille. "Le fonctionnaire français Orand, écrit Monsieur Stosz, domicilié chemin de la Corniche, à Endoume (vallon de la Fausse Monnaie) est chargé d'observer et de surveiller quotidiennement la station marégraphique dont la fonction est le contrôle quotidien du niveau de l'eau. Le fonctionnaire habite juste à côté de cette station d'observation. Cette tâche est nécessaire pour de nombreuses raisons et la station ne doit pas être abandonnée. Nous demandons donc que ce Français puisse rester avec son épouse dans la maison qu'il a occupée jusqu'ici". L'ordre d'évacuation est reporté mais Dominique Agostini est toujours d'avis qu'il faudra peut-être "démonter l'appareil et le remettre en lieu sûr".

Le 18 février 1944, le service du Nivellement général de la France félicite les ingénieurs marseillais d'avoir pu obtenir le maintien du gardien au marégraphe et approuve les dispositions prudentes qu'ils envisagent de prendre. Il suggère d'attendre que le danger se précise et reconnaît aux ingénieurs marseillais la capacité à prendre sur place les bonnes décisions.

Quatre jours plus tard, Dominique Agostini fait connaître que le déménagement de l'appareil serait entrepris "si le danger venait à se préciser sur un point quelconque du littoral méditerranéen. L'appareil serait dévissé de son support et emporté tout entier sans être démonté, après avoir été mis au préalable dans une caisse". Au sujet du point de repli, les ingénieurs phocéens entreprennent des recherches du côté nord du département, où ils entreposent également des appareils du Service des phares.

Le service du Nivellement général de la France se montre alors beaucoup plus directif en écrivant : "je ne pense pas que l'on puisse se dispenser de démonter, pour le transport, certaines parties de l'appareil facilement amovibles et qui risquent d'être détériorées par les trépidations si elles restaient en place. C'est ainsi qu'il conviendrait, de toute façon, d'emballer à part le balancier de la pendule, les différents contrepoids, le chariot porte-roulettes et le ruban d'invar qui ne saurait rester sous tension. D'autres organes, comme le chariot porte styles, pourront peut-être rester en place, mais à condition d'être immobilisés. Il serait utile que vous vous assuriez le concours d'une maison spécialisée, comme la maison Santi qui a déjà travaillé au marégraphe, pour l'exécution de ces démontages et même pour l'emballage de l'appareil. Quoi qu'il en soit, nous vous faisons largement confiance pour agir au mieux".

A. C.